



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 30 septembre 2020 — N° 128

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Guilbault (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre-Luc Bédard, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

Mme Girault (Bertrand) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme La Manufacture Laurentides.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Patrice Laplante et Mme Louise Robic, ex-députés de l'Assemblée nationale.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner la contribution de Gatineau.TV au rayonnement de sa communauté.

30 septembre 2020

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de saluer la ténacité et la créativité des petits commerçants en temps de pandémie.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin d'encourager les citoyens à marquer une pause dans leurs activités sociales.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la semaine de la consommation locale dans la municipalité de Lac-Beauport.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'organisme FabLab Onaki, lauréat des Prix de l'impact social.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de saluer la création d'un comité oeuvrant à reloger des victimes d'incendies.

À 9 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

30 septembre 2020

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 67 Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 471 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 67.

M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 691 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Transports afin d'assurer le maintien de services de transport aérien dans certaines régions du Québec

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

30 septembre 2020

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 472 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 691.

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 22, 23, 24 et 29 septembre 2020, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

(Dépôt n° 1858-20200930)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Zanetti (Jean-Lesage) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant les points de presse du gouvernement sur l'évolution de la pandémie de la COVID-19; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

30 septembre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale des Sourds qui s'est tenu le 26 septembre 2020, cette journée reconnue par l'ONU depuis 1959;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la culture et l'identité Sourdes;

QU'elle s'engage à promouvoir l'utilisation et la diffusion de la langue des signes LSQ, notamment en mettant en place un service d'interprétation simultanée en LSQ pour les travaux de l'Assemblée en priorisant d'abord les affaires courantes;

QU'enfin, elle favorise l'accessibilité aux services pour les communautés sourdes et gestuelles.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 473 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Montpetit (Maurice-Richard), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant le dépôt de certains documents de l'Institut national de santé publique du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

30 septembre 2020

M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le temps supplémentaire obligatoire par les professionnelles dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke), M. LeBel (Rimouski) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant le caractère public des délibérations des élus municipaux du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 50, Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 56, Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives;

30 septembre 2020

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 26, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 33.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 1^{er} octobre 2020, sur une question adressée par M. Kelley (Jacques-Cartier) à Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, sur le sujet suivant : « L'absence de respect de du gouvernement caquiste envers les communautés autochtones ».

30 septembre 2020

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 29 septembre 2020, sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant que le principe du projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 12 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

Les travaux reprennent à 12 h 59.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 474 en annexe)

Pour : **120** Contre : **1** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 46 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 46 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

30 septembre 2020

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 475 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des récents rapports sur la situation des aîné.e.s québécois.es résidant en CHSLD;

QU'elle rappelle que de nombreux rapports ont sonné l'alarme sur les conditions de vie dans les CHSLD au cours des 20 dernières années;

Qu'elle reconnaisse que, comme le souligne clairement le « Rapport d'enquête sur les événements survenus dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 au CHSLD Herron », le statut privé de ce dernier a considérablement compliqué et retardé l'intervention des autorités publiques sur le terrain, alors que la situation se dégradait de jour en jour;

30 septembre 2020

QU'elle rappelle et réaffirme le fort consensus social et politique québécois sur l'importance du caractère public de notre système de santé et de services sociaux;

QU'elle rappelle que l'État québécois est le mieux placé pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment les aîné.e.s malades ou en perte d'autonomie;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de procéder sans attendre à la nationalisation de tous les CHSLD privés du Québec.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 48 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 5 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 21 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 2 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, propose :

QUE la motion du M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, soit amendée de la manière suivante :

Au dernier alinéa, remplacer les mots « procéder sans attendre à la nationalisation de tous les CHSLD privés du Québec » par « poursuivre l'harmonisation des CHSLD du Québec afin de les conventionner comme ce fût le cas avec le CHSLD Courville de Waterloo, en Estrie ».

30 septembre 2020

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des récents rapports sur la situation des aîné.e.s québécois.es résidant en CHSLD;

QU'elle rappelle que de nombreux rapports ont sonné l'alarme sur les conditions de vie dans les CHSLD au cours des 20 dernières années;

QU'elle reconnaisse que, comme le souligne clairement le « Rapport d'enquête sur les événements survenus dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 au CHSLD Herron », le statut privé de ce dernier a considérablement compliqué et retardé l'intervention des autorités publiques sur le terrain, alors que la situation se dégradait de jour en jour;

QU'elle rappelle et réaffirme le fort consensus social et politique québécois sur l'importance du caractère public de notre système de santé et de services sociaux;

QU'elle rappelle que l'État québécois est le mieux placé pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment les aîné.e.s malades ou en perte d'autonomie;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de poursuivre l'harmonisation des CHSLD du Québec afin de les conventionner comme ce fût le cas avec le CHSLD Courville de Waterloo, en Estrie.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, et sur la motion d'amendement de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, sous réserve de la permission de son auteur.

30 septembre 2020

À la fin de son intervention, M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE le cinquième alinéa de la motion de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, soit amendé en insérant, après les mots « l'État québécois, », les mots « , en y consacrant les budgets adéquats, ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des récents rapports sur la situation des aîné.e.s québécois.es résidant en CHSLD;

QU'elle rappelle que de nombreux rapports ont sonné l'alarme sur les conditions de vie dans les CHSLD au cours des 20 dernières années;

Qu'elle reconnaisse que, comme le souligne clairement le « Rapport d'enquête sur les événements survenus dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 au CHSLD Herron », le statut privé de ce dernier a considérablement compliqué et retardé l'intervention des autorités publiques sur le terrain, alors que la situation se dégradait de jour en jour;

QU'elle rappelle et réaffirme le fort consensus social et politique québécois sur l'importance du caractère public de notre système de santé et de services sociaux;

QU'elle rappelle que l'État québécois, en y consacrant les budgets adéquats, est le mieux placé pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment les aîné.e.s malades ou en perte d'autonomie;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de procéder sans attendre à la nationalisation de tous les CHSLD privés du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, et sur les motions d'amendement de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, et de M. LeBel (Rimouski), sous réserve de la permission de son auteur.

30 septembre 2020

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, accepte la proposition d'amendement de M. LeBel (Rimouski) et refuse la proposition d'amendement de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

Le débat terminé, est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. LeBel (Rimouski); à 16 h 59, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

Les travaux reprennent à 17 h 03.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **476** en annexe)

Pour : **46** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **477** en annexe)

Pour : **19** Contre : **73** Abstention : **27**

30 septembre 2020

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose que le projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1^{er} octobre 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

30 septembre 2020

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

(Vote n° 471)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

30 septembre 2020

Sur la motion de M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) :

(Vote n° 472)

(Identique au vote n° 471)

Sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 473)

(Identique au vote n° 471)

30 septembre 2020

Sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

(Vote n° 474)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

CONTRE - 1

Ouellette (IND)

30 septembre 2020

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 475)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

30 septembre 2020

Sur la motion d'amendement de M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 476)

POUR - 46

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

30 septembre 2020

Sur la motion de M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition :

(Vote n° 477)

POUR - 19

Arseneau (PQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Bérubé (PQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	
Dorion (QS)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	
Fontecilla (QS)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	
Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)	
(Jonquière)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)	
Ghazal (QS)	Marissal (QS)	(Bonaventure)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

ABSTENTIONS - 27

Anglade (PLQ)	Derraji (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Polo (PLQ)	Thériault (PLQ)
Barrette (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rizqy (PLQ)	Weil (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Birnbaum (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
Ciccione (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)	
David (PLQ)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)	